

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 14 juillet 2014 à 18 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant quorum sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Robert A. Laurence et Paul M. Normand.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-07-730 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 14 juillet 2014 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption / Règlement n° 1275-214 / Zones H3-631 et H3-657 / Constructions et usages autorisés / Marges / Architecture / Matériaux de revêtement / Normes de stationnement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier
3. Adoption / Règlement n° 1668-01 / Modification de l'objet / Retrait de la surveillance et des travaux / Diminution du montant de l'emprunt / Prolongement de la rue Maurice-Richard
4. Adoption / Règlement n° 1691 / Acquisition de lot / Honoraires professionnels / Surveillance / Services municipaux, structure de chaussée, pavage, trottoirs, bordures et éclairage / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Prolongement de l'égout pluvial et de conduits électriques / Réaménagement de l'intersection et d'une portion du boulevard de la Gare
5. Fondation de la Maison Trestler / Aide financière
6. Autorisation de délivrance / Constats d'infraction / Réglementation d'urbanisme / Loi sur la qualité de l'environnement
7. Période de questions
8. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

14-07-731 Adoption / Règlement n° 1275-214 / Zones H3-631 et H3-657 / Constructions et usages autorisés / Marges / Architecture / Matériaux de revêtement / Normes de stationnement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance extraordinaire tenue le 20 juin 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-214 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 30 juin 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance extraordinaire tenue le 30 juin 2014 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-214 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-214 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés, de réduire l'espace qui doit être laissé libre entre les constructions et les lignes de rues et de terrain, de régir l'architecture, le mode de groupement et les matériaux de revêtement des constructions, d'établir des normes de stationnement ainsi que de régir la hauteur et l'implantation des clôtures et des haies dans les zones H3-631 et H3-657 ».

« ADOPTÉE »

14-07-732 Adoption / Règlement n° 1668-01 / Modification de l'objet / Retrait de la surveillance et des travaux / Diminution du montant de l'emprunt / Prolongement de la rue Maurice-Richard

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1668-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1668-01 intitulé :

« Règlement modifiant l'objet, le montant de la dépense et de l'emprunt et le terme de l'emprunt du Règlement n° 1668 en y retirant la surveillance des travaux ainsi que les travaux de construction et en y autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis pour le prolongement de la rue Maurice-Richard (entre le lot 4 932 242 et le boulevard de la Gare), le réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare à la hauteur de la rue Maurice-Richard projetée ainsi que le réaménagement d'une portion du boulevard de la Gare (entre les lots 2 802 171 et 4 967 534), réduisant la dépense et l'emprunt à un montant de cinquante-trois mille dollars (53 000 \$), et réduisant le terme de l'emprunt à cinq (5) ans ».

« ADOPTÉE »

14-07-733 Adoption / Règlement n° 1691 / Acquisition de lot / Honoraires professionnels / Surveillance / Services municipaux, structure de chaussée, pavage, trottoirs, bordures et éclairage / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Prolongement de l'égout pluvial et de conduits électriques / Réaménagement de l'intersection et d'une portion du boulevard de la Gare

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1691 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1691 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition d'une partie du lot 2 802 171 (lot projeté 5 370 945), les honoraires professionnels pour l'acquisition, la surveillance des travaux, les travaux de construction des services municipaux, de structure de chaussée, de pavage, des trottoirs, des bordures et d'éclairage pour le prolongement de la rue Maurice-Richard (face au lot 4 967 534), le prolongement de l'égout pluvial et des conduits électriques (face au lot 4 932 243), le réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare à la hauteur de la rue Maurice-Richard projetée ainsi que le réaménagement d'une portion du boulevard de la Gare (entre les lots 2 802 171 et 4 967 534), incluant tous les frais et travaux connexes, en décrétant un emprunt de sept cent quatre-vingt-douze mille dollars (792 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

14-07-734 Fondation de la Maison Trestler / Aide financière

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de sa résolution 14-01-003, a exercé sa faculté de retrait à l'égard des compétences facultatives exercées par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en matière de culture et de géomatique;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville à l'effet que ledit retrait n'affecte pas les activités de la Maison Trestler;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière de 6 487,50 \$ soit versée à la Fondation de la Maison Trestler;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-702-51-951	(Quote-part MRC - culture)	6 488 \$
À :	02-702-51-970	(Subvention - culture)	6 488 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-07-735 Autorisation de délivrance / Constats d'infraction / Réglementation d'urbanisme / Loi sur la qualité de l'environnement

CONSIDÉRANT le deuxième alinéa de l'article 2.3 du Règlement des permis et certificats et de régie interne (Règlement n° 1274)

CONSIDÉRANT l'article 115.47 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise et mandate les inspecteurs du Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre tout constat pour une infraction à une disposition de la réglementation d'urbanisme;

QUE le Conseil autorise et mandate les inspecteurs du Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre tout constat pour une infraction à une disposition d'un règlement pris en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et dont l'application relève d'une municipalité.

« ADOPTÉE »

14-07-736 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

14-07-737 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 18 h 33 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat
Greffier